

Pour toute question ou besoin d'intervention : mirabel_editeurs@listes.sciencespo-lyon.fr

1 – Principes

La création de doublon doit être évitée : un système de complétion limite ce risque. L'interrogation d'IdRef également. Enfin, avant de créer nouvel éditeur, une vérification est d'abord nécessaire.

D'autre part, afin d'homogénéiser la création des éditeurs et de maintenir l'alignement avec le référentiel IdRef, il convient de ne jamais supprimer un éditeur, même s'il n'est plus lié à des revues.

De même, la description d'un éditeur peut sembler perfectible et nécessiter une simple rectification ou mise à jour. Or, des évolutions trop importantes dans le nom ou la description d'un éditeur imposent la création d'un nouveau plutôt que la mise à jour de l'existant :

- **Dans quels cas créer un nouvel éditeur ?** Quand il y a changement de périmètre, avec changement de nom ou pas (fusion d'universités, intégration d'un nouvel élément, laboratoires se regroupant ou changeant d'axes de recherche, rachat d'éditeurs...).
- **Un repère simple** : si l'ancienne forme et la nouvelle forme de l'éditeur ont chacune un IdRef, il faut créer un nouvel éditeur plutôt que mettre à jour l'ancien. Cela implique de rechercher les deux formes.

2 – Interrogation d'IdRef


IdRef est le [référentiel de personnes physiques et morales](#) pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il contient notamment la description de nombreux éditeurs, au sens de Mir@bel.

Lors de la première étape de création d'un éditeur, [il est proposé d'interroger IdRef depuis Mir@bel](#) : d'entrer les mots les plus significatifs de son nom dans la case « **Nom de l'éditeur** » et cliquer sur « **Recherche** ».

- Si IdRef propose des correspondances qui ne sont pas déjà dans Mir@bel, un bouton « **Créer** » permet d'importer un grand nombre d'informations pour créer le nouvel éditeur.
- Si IdRef ne propose pas de correspondances ou qu'elles sont déjà dans Mir@bel, un bouton « **Créer un éditeur sans pré-remplissage** » apparaît.

Dans le 1^{er} cas, la mise à jour des informations selon les indications données plus bas reste de mise.

Pour interroger directement IdRef depuis son interface :

- Sélectionner « **Nom de collectivité** » pour rechercher un éditeur qui est une personne morale
- Entrer quelques mots-clés significatifs, éventuellement en employant des tronçatures (*universi* sevil** pour chercher à la fois *Université de Séville* et *Universidad de Sevilla*)
- Une fois trouvée la notice correspondante, copier son numéro avec l'icône : 
- Coller le numéro dans la fiche éditeur (on peut aussi coller toute l'URL : par ex. <https://www.idref.fr/068657722>)

3 – Vérification de la liste « Éditeurs »

En recherche simple : en interrogeant le nom ou un des mots composant le nom	Soit en recherche avancée des éditeurs , soit en consultant la « Liste des éditeurs » qui permet une entrée alphabétique	En recherche avancée de revue : dans le champ « Éditeur », en saisissant les premières lettres du nom, la complétion fournit la liste des éditeurs comprenant au moins un mot commençant par ces lettres
---	---	---

4 – Création d'un éditeur / mise à jour des informations

En étant connecté, à partir de la liste des éditeurs ou d'un éditeur existant, dans le bloc intitulé « Opérations » situé à droite de l'écran, choisir « Nouvel éditeur »	En « Création d'une revue », dans la zone « Éditeurs et responsabilités », au sein du bloc « Associer un éditeur nouvellement créé », choisir « Créer un nouvel éditeur »
--	---

4.1 – Les informations essentielles

Le seul champ obligatoire est le nom de l'éditeur. Cependant, il est important d'essayer de fournir :

- champ « **Adresse web** » : un lien vers le site de l'éditeur
- champs « **Pays** » et « **Repère géo** » : dans le premier, le pays de l'éditeur, et dans le second uniquement le nom de la ville ou province (sans autre précision d'adresse)
- champ « **IdRef** » : son identifiant IdRef
- champ « **Type** » : obligatoire pour les structures françaises publiant des revues scientifiques

4.2 – Type de l'éditeur

On ne cherche pas à caractériser strictement la nature juridique de l'éditeur.

Si l'éditeur est une association dont le but principal est d'éditer la revue, si elle est indépendante des structures académiques on choisira « **Collectif indépendant** », sinon « **Société académique** ».

« **Presses universitaires** » correspond à des structures publiques ou privées dépendant de structures universitaires. Souvent, l'indication d'une ville ne signifie plus un lien avec l'université en question.

En revanche, on utilise « **Éditeur commercial** » pour tout éditeur non lié à une structure publique, notamment universitaire.

« **Université** » convient aux universités elles-mêmes mais aussi aux facultés qui les composent. « **Laboratoire de recherche** » correspond aux laboratoires, équipes, unités... de recherche.

4.4 – Dates

Il s'agit des dates de début (création, fondation, décret de création...) et de fin (dissolution, fusion, changement de nom important...) d'un éditeur. Le format est AAAA-MM-JJ (2023-08-24) mais on peut ne renseigner que l'année si les autres informations sont manquantes. Si une date exacte est présente dans IdRef, on veille à ce qu'elle soit identique dans Mir@bel.

4.5 – Règles d'écriture, sigles et abréviations

Lorsqu'un éditeur est identifiable par un sigle :

- on indique son nom développé dans le champ « **Nom** » avec une majuscule uniquement au 1^{er} mot
- on indique le sigle dans le champ du même nom sans point, ni espace, ni tiret.

Quand l'éditeur est une UMR, ajouter dans le champ du nom « - UMR XXX ». Par exemple : « Centre de recherche sur les liens sociaux - UMR 8070 ».

4.6 – Éditeur et nom de lieu

Quand le nom de l'éditeur doit mentionner un lieu pour éviter une homonymie (écoles supérieures de journalisme de Lyon, Lille, Paris...) ou quand un éditeur dépend d'une collectivité territoriale, on mentionne le nom de l'institution puis le nom du lieu entre parenthèses.

Exemples : *École supérieure de journalisme (Lyon)* ; *École supérieure de journalisme (Paris)*
Conseil général (Aisne) ; *Archives départementales (Hérault)*

4.7 – Nom de l'éditeur en plusieurs langues

En cas de nom parallèle (l'éditeur porte un nom en plusieurs langues), mettre dans le champ « Nom », le premier nom suivi d'un « = » et du nom parallèle. Par exemple : *Vereinigung für schweizerische Kirchengeschichte = Association d'histoire ecclésiastique suisse* (<https://reseau-mirabel.info/editeur/1723/>).

En cas de nom translittéré (noms en alphabet non-latin) ou de nom traduit par le veilleur, mettre le nom translittéré / traduit entre parenthèses après le nom original. Par exemple : *Türkiye Bilimler Akademisi (Turkish academy of sciences)* (<https://reseau-mirabel.info/editeur/6577/>).

4.8 – Comment gérer un éditeur dont le nom change dans le temps ?

- S'il s'agit de simples variations de nom (*école nationale de... > école nationale supérieure de...*), on retient le dernier nom porté comme nom de l'éditeur (on peut le mettre à jour au besoin) et on liste les anciens noms portés dans le champ description en les faisant précéder du signe « = ».
- Si le changement de nom se fait dans le cadre d'un changement de la nature, du périmètre, de la composition... de l'éditeur (changement d'objet, scission, fusion, rattachement à une nouvelle structure...), on crée une nouvelle fiche en indiquant les dates entre parenthèses dans la nouvelle et l'ancienne fiche, et en créant un lien interne entre les deux fiches

Ex. : *Éditions Masson (1804-2005)* et *Elsevier Masson (2005-...)*

Université Pierre et Marie Curie (1971-2017) et, après fusion, *Sorbonne Université (2018-...)*

4.9 – Comment créer des liens entre éditeurs ?

Un éditeur peut faire partie d'une structure plus grande (laboratoire > université). Un éditeur dans Mir@bel peut être la suite d'un autre (Éditions Masson > Elsevier Masson). On fait alors un lien réciproque entre ces éditeurs.

Pendant la création de l'éditeur A, ou pendant sa modification :

- on ouvre la page de l'éditeur B auquel on souhaite le lier, afin de disposer de cette partie de l'URL de l'éditeur B : « /editeur/XXXX/ ». Exemple : <https://reseau-mirabel.info/editeur/2959/Universite-de-Nantes>
- dans le champ « Description » de l'éditeur A, on mentionne l'éditeur B auquel on s'apprête à le lier, et la raison explicite (ex. *Fait partie de l'université de Nantes*)
- on crée le lien vers l'éditeur B :
 - dans le champ « Liens internes / Source » : on indique l'éditeur B et le lien explicite qui les unit (ex. « *Fait partie de l'université de Nantes* »)
 - dans le champ « Liens internes / Adresse » : on indique la partie « /editeur/XXX/ » de l'URL de l'éditeur B dans Mir@bel (ex. « /editeur/2959/ »)

Et dans l'éditeur B vers lequel on vient d'établir un lien, on crée le lien réciproque :

- dans le champ « Description » on indique l'éditeur A auquel il est lié et la raison explicite (ex. : « *Comprend le Centre atlantique de philosophie* »)
- dans le champ « Liens internes / Source » : on indique l'éditeur A auquel il est lié et la raison explicite (ex. « *Comprend le Centre atlantique de philosophie* »)
- dans le champ « Liens internes / Adresse » : on indique la partie « /editeur/XXX/ » de l'URL de l'éditeur A dans Mir@bel (ex. « /editeur/3750/ »)

4.10 – Identifiant Sherpa Romeo

L'identifiant peut être trouvé sur <https://v2.sherpa.ac.uk/romeo/>

La recherche se fait dans le champ « **Publisher name** ». Sur la page de résultat, le numéro d'identifiant est dans la rubrique « Record information » : on peut soit reporter les chiffres en face de « **ID** », soit coller l'ensemble de l'URL.

Ex. : l'ID est 22712 pour cet éditeur <https://v2.sherpa.ac.uk/id/publisher/22712>